

Identification des zones humides effectives

Avant d'aller sur le terrain, il est indispensable de se munir d'une carte de prélocalisation pour limiter l'effort de prospection. Cette carte doit au minimum comprendre un recueil des données existantes, mais il est préférable de la préciser par d'autres méthodes de prélocalisation. Plus cette carte sera précise, plus le travail de prospection sera facilité. Dans le cas où les communes réalisent la cartographie, il est conseillé qu'un organisme coordinateur (SAGE, syndicats, EPTB ou PNR) fournisse à chaque commune une carte de prélocalisation des zones humides au 1/25 000.



Le travail sur le terrain va consister à vérifier la nature humide des secteurs identifiés sur la carte de prélocalisation et qui n'ont pas déjà fait l'objet de vérification sur le terrain. La zone est considérée comme humide si l'un des trois critères (botanique, pédologique ou hydrologique) est favorable.

Matériel nécessaire : un guide floristique, une tarière pédologique manuelle de 1,20 m, une gouttière graduée ou un mètre, la carte de prélocalisation des zones humides pour se repérer et noter les contours des zones humides et/ou un GPS .

Autorisation : la prospection sur le terrain nécessite de se rendre sur des parcelles privées. Au préalable, il faut prévenir les propriétaires par courrier, par affichage en mairie. Sur le terrain, il est conseillé de détenir un document officiel : un arrêté préfectoral autorisant la pénétration dans des parcelles privées ou une lettre d'accréditation de la structure portant le projet. En cas de conflit, le dialogue doit toujours être privilégié.

Le critère botanique

La végétation dépend des conditions extérieures du milieu dans lequel elle se développe. Ainsi, une végétation spécifique traduit un engorgement plus ou moins prolongé du milieu. Le critère botanique a l'avantage d'être assez rapide à utiliser. Cependant, il ne peut être utilisé qu'aux saisons où les espèces sont identifiables.

On considère que la zone prospectée est une zone humide si l'on observe :

- un habitat caractéristique de zones humides ;
- des espèces végétales indicatrices de zones humides recouvrant plus de 50 % de la surface de la zone.



Le critère pédologique

Le caractère hydromorphe d'un sol traduit la présence plus ou moins prolongée de l'eau. Il se manifeste par la présence dans une carotte de sol :

- des traits rédoxiques (couleur rouille) qui résultent d'engorgements temporaires. Lors des périodes hors d'eau, le fer présent dans le sol s'oxyde au contact de l'oxygène.
- des traits réductiques (couleur verdâtre/bleuâtre) qui résultent d'un engorgement permanent. Le fer du sol est sous forme réduite.
- une accumulation de matière organique qui résulte d'un engorgement permanent. En l'absence d'oxygène (anaérobiose), la matière organique constituée de débris végétaux est très mal décomposée.

Une carotte de sol d'au moins 50 cm de profondeur est prélevée à l'aide d'une tarière à main.

Le prélèvement est réalisé sur une surface représentative et homogène du point de vue de la végétation et de la topographie.

Dans les sols sableux et pauvres en fer, tels que les sols calcaires, l'engorgement ne se traduit pas par des traces d'hydromorphie.



Le critère hydrologique

L'appréciation du critère hydrologique consiste à déduire l'engorgement en eau du sol de la mesure de la profondeur du toit de la nappe. Cette technique est plus lourde, nécessite l'installation de piezomètre et la mise en place de suivi à moyen ou long terme.

Le contour de la zone humide

Lors la nature humide de la zone est avérée, son contour peut être précisé.

Les zones humides constituant des écotones, zones de transition entre les écosystèmes terrestres et aquatiques, il est difficile d'en définir les limites. L'objectif n'est donc pas de délimiter chaque zone humide au mètre carré, mais d'évaluer leurs contours pour les localiser sur une carte.

Pour cela, dans un premier temps, il est essentiel d'identifier le gradient hydrique, notamment grâce à la topographie. Les contours de la zone humide sont perpendiculaires à ce gradient et peuvent être identifiés visuellement par :

- la végétation quand la limite entre les formations végétales est franche ;
- le réseau hydrographique ;
- les ruptures de pente, les routes, les talus, les haies ou d'autres éléments paysagers ;
- les cotes de crue ou le niveau phréatique ;
- les amplitudes des marées.

Sur la photo ci-dessous, la zone humide se trouve dans un fond de vallée (talweg) et deux gradients d'humidité sont identifiés (flèches bleues).

La végétation seule permet de définir les contours de la zone humide (tirets blancs).



Si les éléments visuels ne sont pas suffisants, des relevés pédologiques peuvent être réalisés.

En cas de contestation, il est important de toujours privilégier la concertation. En cas de forte contestation sur des zones à enjeux, la zone pourra faire l'objet d'une **délimitation réglementaire**.

